



Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°37 - 2020

L'an deux mil VINGT, le DIX du mois de JUILLET le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Saint Victor la Rivière sous la Présidence de Monsieur Lionel GAY.

XXXXXXXXXX

ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Mme TARTIERE Catherine, Mrs GAY Lionel, PERRON Jacques, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Mr LABASSE Emmanuel
Chastreix	Mr BABUT Michel
Compains	Mr VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Mr CARDENOUX Didier
Espinchal	Mr CHANIER Jean-Luc
La Bourboule	Mmes EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, Mrs CONSTANTIN François, BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	Mme MANSANA Jocelyne
Le Mont-Dore	Mmes MABRU Michelle, SAVOLDELLI Florence, MONESTIER Séverine, Mrs DUBOURG Sébastien, DECARRE Patrice
Le Vernet Ste Marguerite	Mr DABERT Laurent
Montgreleix	Mr MAGE Jean
Murat le Quaire	Mr CASSIER Jean-François
Murol	Mrs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Mr ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Mr CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	Mr PERRON Roland
Saint Nectaire	Mme LEFEUVRE Marion, Mr BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Mr CLECH Michel
St Victor la Rivière	Mr GORY François
Valbeleix	Mme LANCELLE Elsa

XXXXXXXXXX

Secrétaire de séance : Mme LANCELLE Elsa

Nombre de Conseillers : En exercice : 35 - Présents : 34 - Votants : 35 - pouvoirs : 1

POUVOIRS : Mme DECHAMBRE Brigitte à Mr PERRON Jacques

Absents/Excusés : /

Délégués suppléants assistant au conseil : Mmes PANCRACIO Amélie, LETELLIER Martine, Mrs VALLON Philippe, VERDIER Marcel, BOUYON Bernard, POUGHON Michel, CHAUVET Alain

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

XXXXXXXXXX

OBJET : Désignation des délégués de la Communauté de Communes du Massif du Sancy au Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon

Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales ;
Vu les statuts de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;
Vu l'arrêté n° 1800323 de la préfecture du Puy-de-Dôme, constatant la substitution de la communauté de communes du MASSIF DU SANCY à la commune du VERNET SAINTE-MARGUERITE au sein du Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon ;

Considérant la substitution de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY à la commune du VERNET SAINTE-MARGUERITE au sein du Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon suite au transfert de la compétence de GEstion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ;

Il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY au sein du Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon.

Monsieur le Président propose Monsieur Laurent DABERT en tant que délégué titulaire et Madame Laura BROLLIMANN en tant que déléguée suppléante.

Après en avoir délibéré le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- ❖ DESIGNER Monsieur **Laurent DABERT** en tant que délégué titulaire
Madame **Laura BROLLIMANN** en tant que déléguée suppléante
pour représenter la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY au Syndicat
Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon ;
- ❖ MANDATER son Président pour en informer le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre
et de l'Auzon.

Ainsi fait et délibéré,
Les Jour, Mois, An que sus dit
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme
Le Président,
Lionel GAY

